



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 29 mars 2019

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois d'avril 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

En mars 2019, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une hausse du cours moyen du pétrole brut Brent qui passe de 63,64 \$/baril à 65,69 \$/baril, soit +3,2 %, en raison des tensions internationales notamment au Venezuela,
- une hausse des cotations de l'essence (+8,8 %) et de celles du diesel (+3,3 %) en raison d'une reprise de la demande en Europe,
- une baisse du cours moyen du butane (-7 %),
- une légère baisse de la parité euro/dollar (-0,3 %).

En outre, il a été procédé à une revalorisation de la marge de gaz de gros au titre du transport, à hauteur de 5,2 €/t HT, soit 0,065 €/bouteille HT.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix maximum suivants, à compter du 1^{er} avril 2019 à zéro heure :

Supercarburant sans plomb : 1,43 €/l soit +6 cts/L par rapport à mars 2019 (1,37 €/L).

Gazole routier : 1,34 €/l soit +4 cts/L par rapport à mars 2019 (1,30 €/L).

Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 21,20 € soit -30 cts par rapport à mars 2019 (21,50 €).

Pour rappel, les évolutions récentes des prix des produits pétroliers sont les suivantes :

	1 mois (mars/avril)	3 mois (janvier/avril)	6 mois (octobre/avril)
Supercarburant sans plomb	4,4%	7,5%	-5,3%
Gazole routier	3,1%	7,2%	1,5%
Gaz	-1,4%	0,7%	-12,1%

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en mars 2019 est de 1,48 €/L pour le supercarburant sans plomb et de 1,46 €/L pour le gazole routier.